



Erreur d'identité sur procès-verbal

Par **Franck Desvignes**, le **07/01/2017** à **16:29**

Bonjour,

J'ai fait l'objet d'un contrôle d'alcoolémie sur une aire d'autoroute. Contrôle positif donc direction gendarmerie.

Premier point je n'ai soufflé qu'une seule fois sur l'appareil et surtout le gendarme s'est trompé sur mon identité sur toutes les pièces. Exemple il m'a appelé Descarte au lieu de Desvignes.

Y a t-il vice de forme ?

Merci de votre retour

Par **jodelariege**, le **07/01/2017** à **17:20**

bonjour si vous avez signé le PV cela vaut reconnaissance de l'infraction et vous aurez du mal à contester les erreurs de rédaction. vous pouvez exposer cette erreur devant un juge mais souvent la cour de cassation estime que le Pv garde sa valeur probante même avec des erreurs de rédaction car vous avez signé le PV.

Par **Franck Desvignes**, le **07/01/2017** à **19:07**

Merci de votre réponse.

